

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2024 - 063

**Objet : Construction du nouveau groupe scolaire René Cassin
Test d'étanchéité à l'air – Avenant n°2**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L2122-22, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres,

Vu l'article susvisé et les délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal pour la durée du mandat, par délibération n° 2021-061 du 17 mai 2021,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R. 2194-7 relatif à la modification non substantielle d'un marché public,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R. 2194-8 relatif à la modification de faible montant

Vu la décision n°2023-037 du 26/04/2023 attribuant le marché à l'entreprise CETII.

Vu la décision n°2023-057 du 27 juillet 2023 autorisant un avenant n°1,

Considérant le besoin de la commune de réaliser une réunion supplémentaire de sensibilisation des entreprises non prévue au marché initial.

Considérant que le tarif de cette réunion supplémentaire a été fixé pour un montant de 450,00 € HT, soit 540,00 € TTC.

Considérant la nécessité d'établir un avenant afin d'acter de cette modification.

Considérant que cet avenant a une incidence financière.

D É C I D E

ARTICLE 1 : De conclure un avenant n°2 au marché incluant les modifications précitées.

Article 2 : De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché à intervenir avec l'entreprise retenue.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 30/08/2024

Pour le Maire,
L'adjoint délégué
Véronique FENEUL

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le

